



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 19 nov. 2020

La protectrice du Manitoba publie son rapport annuel de 2019-2020 et des statistiques sur les décès d'enfants

Publication également d'un document d'accompagnement sur la mobilisation des jeunes

WINNIPEG, MANITOBA, TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ N° 1 – La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM), Daphne Penrose, a publié son quatrième rapport annuel qui résume les activités et initiatives de son bureau durant l'année financière 2019-2020.

En plus du rapport annuel, M^{me} Penrose a publié un document d'accompagnement axé sur les enfants et les jeunes qui énonce les réalisations du Programme de mobilisation des jeunes et du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS!). Intitulé *Rien sur nous sans nous*, ce document donne un aperçu coloré des moments marquants de la première année d'existence de YAAS!, y compris une bande dessinée sur la façon dont un jeune peut devenir ambassadeur des droits des enfants.

« Les jeunes présentés dans le document aident à défendre les intérêts et à améliorer la vie de tous les enfants et les jeunes du Manitoba. Ils méritent ici d'être mis sur le devant de la scène, car ils ont accompli ensemble de grandes choses en seulement une année d'existence, a déclaré M^{me} Penrose. Nous avons le privilège d'utiliser notre plateforme pour amplifier leurs voix et faire entendre leurs idées. »

L'équipe de mobilisation des jeunes de la PEJM distribuera des exemplaires du document d'accompagnement dans certaines écoles du Manitoba dans le cadre de la Journée nationale de l'enfant, qui sera célébrée le 20 novembre 2020.

Le rapport annuel de la protectrice du Manitoba souligne des événements et des chiffres importants de l'année écoulée. Comme le sommaire en fait état, les statistiques clés sont les suivantes :

- **3 196** demandes de services de défense des droits
- **789** dossiers ouverts en vue de services de défense continus
- **1 053** enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficiant de services de défense continus
- **198** avis officiels de décès d'enfants reçus
- **71** examens de cas de décès d'enfants effectués
 - 38 dossiers réglés et clos à l'issue d'un examen officiel
 - 33 dossiers nécessitant des enquêtes plus approfondies

- **26** enquêtes de décès d'enfants effectuées
- **3** rapports spéciaux rédigés et rendus publics
 - **2** issus d'enquêtes sur les décès d'enfants
 - **1** rapport de recherche systémique
- **29** recommandations officielles formulées à la suite d'inquiétudes soulevées par les enquêtes sur les décès d'enfants et les recherches sur les questions systémiques touchant les droits des enfants
- **2 085** points de contact établis avec des enfants, des adolescents et de jeunes adultes grâce à notre équipe de mobilisation des jeunes
- **33** ateliers éducatifs sur les droits des enfants
- **241** visites de localités à l'extérieur de Winnipeg

« Au cours de l'année écoulée, mon personnel a été extrêmement occupé à aider des milliers de jeunes et d'autres personnes s'intéressant aux soins apportés aux jeunes, malgré plusieurs déménagements de locaux et une pandémie mondiale, a ajouté M^{me} Penrose. Je suis fière de ce que nous avons accompli jusqu'à présent et de notre travail constant de défense des droits. »

Pour prendre connaissance du rapport annuel de la protectrice et de son document d'accompagnement, et aussi de tous les rapports spéciaux qui ont déjà été publiés, visitez notre site à manitobaadvocate.ca

À propos de la PEJM : Le bureau de la protectrice des enfants et des jeunes est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous faisons valoir les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de tout le Manitoba qui reçoivent, ou sont en droit de recevoir, des services publics, notamment des services à l'enfant et à la famille, des services d'adoption, des services aux enfants handicapés, des services de santé mentale, des services de lutte contre la toxicomanie, des services d'éducation, des services d'aide aux victimes et des services de justice pour adolescents. Nous faisons cela en plaidant directement avec les enfants et les jeunes, ou en leur nom, auprès des fournisseurs de soins et d'autres intervenants. Notre travail de défense consiste aussi à examiner les services publics après le décès d'un enfant, lorsque l'enfant ou sa famille recevait un service sujet à examen, au sens de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. De plus, nous sommes habilités à présenter des recommandations au gouvernement, à mener des recherches axées sur l'enfant, à diffuser nos observations et à éduquer le public sur les droits des enfants et sur toute autre question prévue par cette loi.

Renseignements aux médias : Jessica Botelho-Urbanski, gestionnaire de l'éducation du public

Tél. : 204 451-6111

Courriel : jbotelho@manitobaadvocate.ca